



## Convention d'utilisation de locaux dans un Etablissement Recevant du Public

# LE CLOSALIE

**Mr et Mme BOUDEAU Claudie et Paul**  
**23 Rue de Vendrennes**  
**85500 MESNARD LA BAROTIERE**  
**06.85.57.71.05**  
**contact@clodelice.fr**

Entre : **SARL CLOSALIE**

+Représentée par : **Mme BOUDEAU Claudie** (gérante)  
ou **Mr BOUDEAU Paul** (associé)

Adresse : La Tricherie 85500 Mesnard-la-Barotière

Dénommée ci-après « **l'exploitant** »

D'une part

Et : .....

(Si mineur, noter un représentant légal) : .....

Dénommée ci-après « **l'utilisateur** »

### Objet

La présente convention a pour objet de fixer les conditions de mise en œuvre du service de sécurité générale pour l'utilisateur en l'absence de l'exploitant, ainsi que les équipements pouvant être utilisés.

L'exploitant met à disposition de l'utilisateur l'établissement suivant :

**Le Closalie situé au lieu dit « La Tricherie » à 85500 MESNARD LA BAROTIERE**

### Classement de l'établissement

Type : L // Catégorie : 5 // Effectif : 109 personnes assises

L'utilisation du Closalie s'adresse principalement :

Aux familles pour l'organisation d'événements familiaux (baptêmes, anniversaires, mariages, communions, divers.

Aux associations ou entreprises pour l'organisation de rencontres, séminaires, formations, réunions de travail.

La location se fait sous l'autorité d'une personne physique MAJEURE.

### **L'utilisateur s'engage à assurer la sécurité générale dans l'établissement et notamment à :**

- Connaître et faire appliquer les consignes en cas d'incendie, notamment pour ce qui concerne les dispositions mises en œuvre pour l'évacuation des personnes en situation d'handicap.
- Ne jamais dépasser les effectifs maximums autorisés dans l'établissement
- Ne pas exercer d'autre type d'activité que celle autorisée par la présente convention.
- Informer et sensibiliser les personnes présentes aux consignes d'évacuation et de mise en œuvre des moyens de secours.
- Assurer l'accès aux portes de secours.
- Ne pas modifier les installations électriques de l'établissement.

### **Pour cela, l'exploitant s'engage à :**

Faire visiter les lieux à l'utilisateur et lui transmettre à cette occasion les consignes générales incendie ainsi que les consignes pour la mise en œuvre des moyens d'extinction. Ces consignes ont pour but de garantir l'évacuation de l'ensemble des personnes présentes ainsi que les personnes en situation d'handicap et limiter la propagation en cas d'incendie.

L'exploitant met également à disposition de l'utilisateur un téléphone d'urgence permettant d'appeler uniquement les autorités en vigueur (Pompiers, Gendarmerie, Samu).

## **Conditions de réservation et dispositions financières**

La réservation est réputée acquise à réception :

- De la présente convention signée
- D'un versement **d'un acompte (30%)** par chèque bancaire qui sera encaissé de suite et non remboursé en cas d'annulation.
- Le solde dû sera à régler par VIREMENT BANCAIRE lors de la facture finale avant la remise des clés. Un chèque de caution sera aussi établi à ce moment-là, dont le montant est fixé à 300€. Il sera restitué en totalité ou en partie après l'état des lieux de sortie. L'exploitant se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution :
  - En cas de dégradation de la salle et/ou des équipements qu'elle contient
  - En cas de vol de matériel et/ou de mobilier
  - Dans le cas où les locaux et/ou le matériel ne seraient pas rendus dans un état de propreté convenable

La sous-location ou mise à disposition de tiers est formellement interdite.

## **Horaires et Tarifs**

Conformément à l'arrêté N°02/DRLP/4/91 du 14 février 2002, **la location de la salle est consentie à la journée jusqu'à 1H du matin en semaine et jusqu'à 2H du matin** les nuits du vendredi au samedi, du samedi au dimanche et la veille des jours fériés, selon les tarifs suivants :

### **Tarifs du 15/12/2023 au 31/12/2024**

- **Du Lundi au Jeudi : 350€ TTC la journée** (acompte de 30% par virement bancaire à la signature du contrat, soit 105€ TTC)
- **Forfait 1 jour : Vendredi, Samedi ou Dimanche : 370€ TTC** (acompte de 30% par virement bancaire à la signature du contrat, soit 111€ TTC)
- **Forfait Week-end Samedi et Dimanche : 600€ TTC** (acompte de 30% par virement bancaire à la signature du contrat, soit 180€ TTC)
- **Forfait Week-end 3 Jours (Vendredi au lundi) : 850€ TTC** (acompte de 30% par virement bancaire à la signature du contrat, soit 255€ TTC)

### **Tarifs du 01/01/2025 au 31/12/2025**

- **Du Lundi au Jeudi : 360€ TTC la journée** (acompte de 30% par virement bancaire à la signature du contrat, soit 108€ TTC)
- **Forfait 1 jour : Vendredi, Samedi ou Dimanche : 380€ TTC** (acompte de 30% par virement bancaire à la signature du contrat, soit 114€ TTC)
- **Forfait Week-end Samedi et Dimanche : 610€ TTC** (acompte de 30% par virement bancaire à la signature du contrat, soit 183€ TTC)

- **Forfait Week-end 3 Jours (Vendredi au lundi) : 860€ TTC** (acompte de 30% par virement bancaire à la signature du contrat, soit 258€ TTC)

**La remise des clés s'effectue généralement la veille au soir du premier jour de location, sauf si la salle est louée par ailleurs.**

**Horaire connu 15 jours à l'avance.**

Nos prix s'entendent TTC, TVA récupérable.

Ces tarifs comprennent le nettoyage complet de la salle par l'utilisateur (nettoyage, balayage, lavage de toutes les pièces y compris sanitaires, local de rangement, cuisine, bar).

**Forfait ménage par l'exploitant**

Si vous ne souhaitez pas effectuer le ménage, vous avez la possibilité de ne faire que le balayage et le nettoyage des éléments bar et cuisine), l'exploitant assurera le reste du ménage pour un prix de **100€ TTC supplémentaire.**

**Possibilité de nettoyage de la vaisselle, sur devis en fonction du nombre de personnes**

### **Moyens techniques et services particuliers**

La salle dispose d'un chauffage aérothermie réversible (climatisée).

Les équipements ci-dessous sont mis à disposition de l'utilisateur :

#### **LOCAL DE RANGEMENT**

- 20 tables rectangulaires de 1.80m X 0.76m
- 120 chaises empilables+9 chariots à roulettes pour le rangement. Si casse d'une chaise il vous sera demandé le prix de **20€**
- 10 mange-debout et housses noires
- Balais, pelle à ordure, 1 aspirateur industriel, nécessaire de lavage de sol
- 1 escabeau mis gracieusement à votre disposition (nous nous dégageons de toute responsabilité si blessure à l'utilisation)

#### **CUISINE**

- 1 table d'entrée pour plonge + 1 plonge 2 bacs et douchettes
- 1 lave-vaisselle professionnel (temps de cycle 2min)
- 3 tables de sortie pour rangement (5m)
- 1 armoire réfrigérée (froid positif) de 1400L
- 1 plaque induction amovible
- 240 assiettes plates, 120 assiettes à dessert + 240 verres à pied type Normandie
- 120 fourchettes + 120 couteaux à steak + 120 petites cuillères + 120 tasses
- 1 percolateur 100 tasses + 2 bouilloires
- 2 chariots à roulettes pour service
- Carafes à eau, carafes à vin, pichets café ou divers, tire-bouchons
- Divers petits matériels de cuisine (saladiers, couteaux à pain, ouvre-boite, planches à découper, corbeille à pain...)
- 1 micro-onde

#### **BAR**

- 1 armoire réfrigérée (froid positif) de 1400L
- 1 évier un bac + 1 table en inox

#### **SANITAIRE**

- 1 toilette Homme (accès handicapé) + poubelle + lave mains
- 1 toilette Femme (accès handicapé) + poubelle + lave mains
- 1 lavabo homme + poubelle
- 1 lavabo femme + poubelle
- 1 sèche-mains électrique

#### **EXTERIEUR**

- 1 terrasse arrière COUVERTE + 3 cendriers (à vider au moment du nettoyage)

### **Pénalités**

Des pénalités seront opposées :

- En cas de perte de matériel, clés,
- En cas de dégradation des biens et des locaux mis à disposition (intérieur et extérieur),
- En l'absence de ménage, le tarif « forfait ménage par l'exploitant » sera appliqué.

Le coût des pénalités s'élèvera au coût de la remise en état, de réparation et de rachat.

Verre cassé : 1.50€ // Assiette plate cassée : 2.50€ // Assiette à dessert cassée : 2.00€ // Couteau manquant : 2.50€ //

Fourchette : 1.50€ // Petite cuillère : 1.50€ // Pichet : 3.50€ // Chaise cassée : 20€

## Assurances

L'exploitant a souscrit une assurance dommages aux biens destinés à couvrir la salle contre les incendies, dégâts des eaux et risques annexes. L'utilisateur devra être titulaire au jour de la location d'une assurance dommages aux biens destinés à couvrir ses biens, objets ou aménagements, ainsi qu'une assurance responsabilité civile à couvrir tous les dommages corporels et matériels consécutifs à son activité.

## Nettoyage

Les locaux et les abords extérieurs devront être restitués en état de propreté, à savoir :

- Nettoyage de tous les locaux utilisés, y compris les sanitaires (balayage et lavage des sols)
- Nettoyage et entretien du mobilier et équipements (tables, chaises, entretien du mobilier de cuisine, entretien de la machine à laver la vaisselle (cf notice explicative), poubelles vides
- Rangement du mobilier dans le local de rangement
- **Dépôt des ordures dans des sacs poubelles fermés et adaptés au tri). Les poubelles doivent être triées et déposées dans les lieux de collectes avoisinants (plusieurs sur la base de loisirs). L'enlèvement des poubelles est à la charge du locataire.**
- Cendriers extérieurs vidés et mégots ramassés aux alentours.
- **N'EST PAS PREVU DANS LA LOCATION : Les torchons, les éponges, le papier toilette, les sacs poubelle, le produit vaisselle et le produit main pour les toilettes.**  
**Ceux-ci sont donc à prévoir par l'utilisateur.**

## Interdictions et nuisances

- Dans le respect de la réglementation en vigueur, il est systématiquement demandé que les sonorisations soient compatibles avec la tranquillité du voisinage.
- L'utilisateur doit veiller au bon stationnement des véhicules, en particulier au respect des places réservées aux personnes handicapées, et faire respecter le silence au moment de la sortie.
- L'utilisateur doit s'assurer qu'aucun véhicule poids-lourds de plus de 3.5tonnes ne circule et/ou ne stationne sur le parking.
- Les propriétaires de camping-cars présents peuvent séjourner sur le parking en respectant l'heure de départ autorisé le lendemain (station de vidange à proximité sur la base de loisirs)
- **L'accès au sous-sol est FORMELLEMENT INTERDIT.**
- **L'accès aux toitures est FORMELLEMENT INTERDIT.**
- L'accès à la forêt (privée) est **INTERDIT** en dehors des limites (cordage présent sur le site).
- Le chemin d'accès à la salle doit rester libre, ainsi que les deux côtés pour accès à la forêt PRIVEE et POMPIERS.
- **Les feux ET feux d'artifice sont INTERDITS.** Les barbecues sont tolérés mais reste sur la responsabilité de l'utilisateur et doivent se situer uniquement sur les terrasses. L'exploitant se dégage de toutes responsabilités si problème.
- **Il est INTERDIT de sauter sur les bancs à l'entrée de la salle et de se mettre debout.** Ces derniers ne seront pas assez solides et risquent de se détacher du mur.

## Fermeture et sortie

- Les volets roulants doivent être fermés au départ de l'utilisateur.
- Les portes doivent toutes être fermées à clé, à vérifier au moment du départ.
- Les clés doivent être remises dans la boîte aux lettres (située à l'extérieur de la porte cuisine)
- Vérifier que toutes les lumières intérieures et extérieures soient bien éteintes (Tableau électrique dans le bar).

## Cette feuille N°5 est à retourner avec votre chèque d'acompte

NOM et Prénom du représentant légal : .....

Adresse complète : .....

Tél : ..... Email : .....

Sollicite la location de la salle Le Closalie pour un maximum de 110 personnes assises :

Du : ..... Au : .....

Et reconnais avoir pris connaissance des conditions de location décrites ci-dessus.

Fait à ..... Le : .....

Montant total de la location : .....€

Acompte de 30% par **VIREMENT BANCAIRE UNIQUEMENT** en même temps que le retour du contrat signé par mail.....€.

Crédit Mutuel						
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE						
Identifiant national de compte bancaire - RIB						
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation	
15519	39004	00022877601	26	EUR	CCM LES HERBIERS	
Identifiant international de compte bancaire						
IBAN (International Bank Account Number)				BIC (Bank Identifier Code)		
FR76	1551	9390	0400	0226	7760	126
Domiciliation CCM LES HERBIERS 11 RUE NATIONALE 85500 LES HERBIERS ☎33251648764				Titulaire du compte (Account Owner) CLOSALIE LA TRICHERIE 85500 MESNARD LA BAROTIERE		
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.				PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ		

**Souhaite prendre l'option MENAGE (100€ TTC)**

**OUI / NON**

**Parasol chauffants pour la pergola : (2x60€ TTC)**

**OUI / NON**

**Sono + jeux de lumière : (180€ TTC)**

**OUI / NON**

**Tables rondes possibles sur devis**

**OUI / NON**

**Barnum noir 6X3 (80€) : OUI / NON**

**Barnum blanc 6x3 (80€) : OUI / NON**

*Entourez OUI ou NON et rayez l'autre*

## **COUCHAGES → l'ensemble 400€ (soit un remise de 25€) prix à la nuitée (pour 2 nuits, sur devis)**

**Partie 1 : 10 couchages**

**OUI / NON**

**170€**

1 chambre : 2 lits de 140 (4 pers) + 1 chambre : 2 lits de 140 (4 pers) + 1 chambre : 1 lit de 140 (2 pers) / 1 SDB / 1 douche / 1 WC

**Partie 2 : 15 Couchages**

**OUI / NON**

**255€**

1 chambre : 2 lits de 140 + 1 lit de 90 (5 pers) + 1 dortoir de 4 lits de 140 + 2 lits de 90 (10 pers)

Vous pouvez louer une partie ou l'autre ou les deux.

La location de cet espace se fait à vous-même et vous gérer ensuite avec vos invités.

Il y aura des alaises OBLIGATOIRES sur chaque lit mais les draps et couvertures ne sont pas fournis.

**Peut être vu ultérieurement.**

*Entourez OUI ou NON et rayez l'autre*

Signature de l'utilisateur :

*(Précédée de la mention : « Lu et Approuvé »)*

Pour Le Closalie

Mme BOUDEAU Claudie